

# Appel de soumissions écrites ouvert 2023

LE COMITÉ DE LA TRANSITION RELATIVE À L'ÉLECTRIFICATION  
ET À L'ÉNERGIE

# EETP

ELECTRIFICATION AND  
ENERGY TRANSITION PANEL

### Table des matières

Objet : .....	2
Instructions : .....	2
Renseignements généraux du Comité : .....	5
<b>Thème 1 : Planification énergétique .....</b>	<b>5</b>
Contexte .....	5
Questions à débattre .....	7
<b>Thème 2 : Gouvernance et responsabilisation .....</b>	<b>14</b>
Contexte .....	14
<i>Commission de l'énergie de l'Ontario</i> .....	14
Questions à débattre .....	18
<b>Thème 3 : Technologies émergentes .....</b>	<b>21</b>
Contexte .....	21
Questions à débattre .....	23
<b>Thème 4 : Perspectives de la collectivité et de la clientèle, abordabilité et objectifs du secteur de l'énergie .....</b>	<b>26</b>
Contexte .....	26
Perspectives de la collectivité et de la clientèle .....	26
Abordabilité et objectifs du secteur de l'énergie .....	29
Questions à débattre .....	30
<b>Thème 5 : Faciliter la croissance économique .....</b>	<b>34</b>
Contexte .....	34
Questions à débattre .....	37
<b>Glossaire (non exhaustif) .....</b>	<b>39</b>



ELECTRIFICATION AND  
ENERGY TRANSITION PANEL

## Appel de soumissions ouvert

### Objet :

Le présent guide fournit des instructions, des renseignements contextuels et des questions d'orientation pour appuyer la soumission de commentaires écrits au Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (le comité) sur les cinq thèmes clés que le Comité explore dans le cadre de ses travaux.

Le Comité tiendra compte des commentaires reçus dans le cadre de cet appel ouvert pour formuler des recommandations au gouvernement sur les possibilités à court, à moyen et à long terme pour le secteur de l'énergie en ce qui a trait à la transition relative à l'électrification et à l'énergie.

Aux fins des travaux du Comité, les délais sont définis comme suit :

- **Court terme** : Les 5 à 10 prochaines années (ne comprend pas les activités à court terme, comme les approvisionnements, qui sont déjà en cours).
- **Moyen terme** : Jusqu'en 2050
- **Long terme** : Au-delà de 2050

### Instructions :

#### *Format et échéanciers*

Veillez soumettre **une soumission écrite officielle par organisation ou entité en joignant un document Word ou un document PDF au compte de courriel du Comité à l'adresse [energypanel@ontario.ca](mailto:energypanel@ontario.ca).**

Veillez limiter le partage de toute information quantitative (p. ex. feuilles de calcul Microsoft Excel et feuilles de données) à l'information requise pour comprendre la rétroaction écrite.

Le Comité accepte les commentaires écrits jusqu'au **30 juin, à 17 h (HNE)**. Tout commentaire reçu après cette date et heure pourrait ne pas être pris en compte.

#### *Commentaires écrits*

**Nous vous encourageons, vous et votre organisation, à nous faire part de vos commentaires sur ce que vous jugez être le plus important et le plus pertinent à**

**communiquer au Comité en ce qui a trait à transition relative à l'électrification et à l'énergie.**

Vous pouvez fournir un ou deux types de commentaires écrits :

1. **Vous et votre organisation pouvez répondre aux questions d'orientation du présent document.** Il n'est pas nécessaire de fournir des commentaires sur toutes les questions d'orientation. Vous pouvez donner votre avis sur le nombre de questions d'orientation qui vous intéressent le plus et sur lesquelles vous aimeriez donner votre avis au Comité.

Si vous répondez aux questions du présent document, **veuillez indiquer clairement les thèmes clés et les questions d'orientation auxquelles vous vous répondez**, par exemple :

- *Planification énergétique : Réponse à la question n° 1 :*
    - *[paramètre fictif]*
2. **Vous et votre organisation êtes invités à formuler des commentaires sur des sujets ou des questions qui ne sont pas abordés dans le présent guide**, dans la mesure où ces sujets s'inscrivent dans la portée des travaux du Comité et s'inscrivent dans les cinq thèmes clés décrits dans le présent guide.

Vous trouverez ci-dessous une liste des sujets entrant et sortant de la portée que le Comité examinera et n'envisagera pas :

- **Dans le champ d'application :**
  - Possibilités et défis pour améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie
  - Options pour optimiser la demande d'énergie et décarboniser les futurs systèmes d'approvisionnement en énergie
  - Possibilités d'améliorer le cadre de planification énergétique à long terme, y compris l'intégration de la planification entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel et la prise en compte d'autres carburants
  - Tenir compte des besoins et des intérêts des communautés autochtones, des titulaires de droits et du grand public

**Appel de soumissions ouvert**

- Possibilités et défis pour équilibrer les coûts du système et les objectifs climatiques
- Possibilités d'améliorer les cadres et d'éliminer les obstacles pour favoriser les technologies énergétiques de base et les types de carburants
- Possibilités de promouvoir le développement économique en rapport avec le secteur de l'énergie et la transition
- **Hors du champ d'application :**
  - Options précises pour régler les problèmes liés à la main-d'œuvre et à la chaîne d'approvisionnement, car il s'agit de problèmes multidisciplinaires auxquels de nombreux secteurs sont confrontés
  - Options pour améliorer la cybersécurité dans le secteur de l'énergie parce qu'elle mérite une analyse plus approfondie avec des experts de la cybersécurité et des infrastructures essentielles
  - Modifications au Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel de l'Ontario parce qu'il a son propre processus dirigé par le gouvernement
  - Stratégies de décarbonisation particulières pour les secteurs énergivores (p. ex. les minéraux, l'industrie pétrochimique, l'acier, l'automobile) parce que nous (le Comité) ne sommes pas des experts dans un secteur en particulier
  - Cas d'utilisation de technologies spécifiques (p. ex. faisabilité du captage et du stockage du carbone pour les émissions industrielles; faisabilité de l'hydrogène remplaçant le gaz naturel pour la production d'électricité) parce qu'ils sont examinés dans d'autres forums plus complets
  - Le Comité n'est pas en mesure de donner des conseils sur les projets énergétiques particuliers ou détails du projet.

Veillez noter que les questions de discussion dans ce document sont les mêmes que celles qui ont été explorées lors des séances de consultation en table ronde qui ont lieu avec certains intervenants et partenaires autochtones en mai et en juin. Des ajustements mineurs ont été apportés à certaines des questions.

*Glossaire*

Veillez consulter le glossaire à la fin du guide pour obtenir une description de certains des termes récurrents et courants utilisés tout au long du guide.

## **Renseignements généraux du Comité :**

Le Comité, composé de M. David Collie, président, de M<sup>me</sup> Monica Gattinger, professeure à l'Université d'Ottawa, et de la chef émérite Emily Whetung, ancienne chef de la Première Nation de Curve Lake, a été mis sur pied pour fournir des conseils au gouvernement sur les possibilités à court, à moyen et à long terme pour le secteur de l'énergie afin de soutenir l'économie de l'Ontario en vue de se préparer à l'électrification.

Le Comité est chargé de cerner les possibilités d'améliorer le cadre de planification énergétique à long terme de la province, y compris les possibilités d'intégrer la planification entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel, ainsi que les possibilités et les défis liés à la gouvernance du secteur de l'énergie, les technologies émergentes, l'abordabilité, l'investissement et la création d'emplois, et les objectifs climatiques.

Les points de vue des clients, des collectivités, y compris des collectivités autochtones, et des représentants de l'ensemble du secteur de l'énergie sont essentiels pour éclairer les conseils du Comité au gouvernement et assurer une transition énergétique réussie. Les recommandations du Comité doivent être soumises au gouvernement avant la fin de son mandat en décembre 2023.

Les commentaires écrits reçus dans le cadre de ces mobilisations aideront le Comité à s'appuyer sur les commentaires reçus par le ministère de l'Énergie (le Ministère) dans le cadre du processus de mobilisation du printemps 2021 sur son examen de la planification à long terme (<https://ero.ontario.ca/fr/notice/019-3007>).

## **Thème 1 : Planification énergétique**

### **Contexte**

#### ***Cadre actuel de planification énergétique à long terme***

Le cadre actuel de planification énergétique à long terme de l'Ontario est établi en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Il oblige le Ministère à publier un plan énergétique à long terme provincial conformément à des objectifs précis et établit les rôles procéduraux du gouvernement, de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO).

En vertu de la Loi, un plan énergétique à long terme comprend plusieurs buts et objectifs, notamment la rentabilité, la fiabilité, la consultation des peuples autochtones, l'utilisation de sources et de technologies d'énergie plus propres et des mesures liées à la conservation et à la gestion de l'énergie.

Après la publication du plan énergétique à long terme, le ministre peut émettre des directives de mise en œuvre à l'intention de la SIERE et de la CEO. Les organismes soumettent leurs plans de mise en œuvre au ministre aux fins d'approbation dans les délais prescrits par la directive. Une fois les plans de mise en œuvre approuvés par le ministre, la SIERE et la CEO mettent en œuvre les initiatives décrites dans les plans de mise en œuvre.

### ***Planification énergétique intégrée***

La planification énergétique intégrée consiste à coordonner les besoins futurs en électricité et en carburants dans le processus de planification énergétique. La planification intégrée permet aux planificateurs de mieux comprendre l'interdépendance entre les différentes sources d'énergie et de poursuivre les meilleurs parcours pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Ontario en matière d'énergie.

Bien que le dernier plan énergétique à long terme, publié en 2017, ait été fondé à la fois sur les perspectives de planification de l'Ontario en matière d'électricité et sur un rapport technique sur les carburants (qui a établi une vue d'ensemble de l'état actuel du secteur des carburants en Ontario, y compris un examen de la consommation de carburants et un ensemble de perspectives pour la période de 2016 à 2035), la planification du réseau d'électricité et la planification des carburants ne sont actuellement pas coordonnées dans le cadre d'un exercice intégré de planification énergétique en Ontario.

La planification est complexe compte tenu de la structure diversifiée du système énergétique de l'Ontario et de l'éventail d'organisations et de communautés concernées. Pour réussir à long terme, la planification énergétique doit inclure tout le

monde dans la province, y compris les collectivités autochtones, ainsi que les personnes vivant en milieu urbain, rural et éloigné. C'est aussi l'occasion de lancer des initiatives conjointes entre l'industrie énergétique et les collectivités, y compris les collectivités autochtones, et de renforcer le développement économique.

La SIERE a une fonction de planification liée au réseau de gros d'électricité, mais il n'existe pas de planificateur indépendant comparable pour les autres carburants ou pour la distribution locale d'électricité. Bien que la CEO réglemente le secteur de la distribution du gaz naturel, elle n'a pas de fonction de planification active. Les autres carburants de chauffage (p. ex. propane, mazout de chauffage, bois) et carburants de transport ne sont pas réglementés, et les décisions sur l'approvisionnement, l'entreposage, la production, la livraison et le prix de ces carburants sont laissées à un marché concurrentiel. Le secteur non réglementé des carburants représente une part importante du système énergétique de la province.

## **Questions à débattre**

### **Réaliser une planification énergétique intégrée à long terme**

#### *Établissement de la portée*

1. Quelle est la meilleure façon de coordonner la planification énergétique à long terme pour l'électricité avec les carburants réglementés (p. ex. le gaz naturel) et les carburants non réglementés (p. ex. le pétrole, le propane)? Quels sont les principaux principes, objectifs et impératifs qui doivent guider la planification?
2. Comment nos façons établies de penser en matière de planification énergétique doivent-elles changer pour préparer l'Ontario à répondre aux besoins énergétiques à moyen et à long terme?
3. Au-delà du statu quo qui se reflète dans un rapport technique axé sur les carburants, quels carburants (qui ont tous deux été pris en compte ou non dans les rapports techniques antérieurs fondés sur les carburants) sont les plus importants à intégrer dans le cadre de planification énergétique à long terme de la province pour une transition énergétique réussie? (Le lien vers le rapport technique de 2016 sur les carburants est disponible ici : <https://www.ontario.ca/fr/document/le-rapport-technique-sur-les-carburants/etat-du-systeme-retrospective-des-10-annees-ecoulees>)



**Appel de soumissions ouvert**

- a. Gaz naturel (couramment utilisé comme carburant pour le chauffage des locaux et de l'eau dans les secteurs résidentiel et commercial, et pour les procédés à haute chaleur dans le secteur industriel; le gaz naturel peut être converti sous forme de gaz naturel liquéfié [GNL] ou de gaz naturel comprimé [GNC] pour une plus grande souplesse d'application)
- b. Propane (couramment utilisé comme carburant de chauffage domestique, principalement dans les régions rurales et les collectivités qui n'ont pas accès au gaz naturel, y compris la plupart des collectivités autochtones)
- c. Produits pétroliers (par exemple, l'essence, couramment utilisée dans les véhicules personnels, comme les voitures et les camions légers; le diesel, couramment utilisé dans les camions et le matériel agricole et utilisé pour produire de l'électricité dans les collectivités éloignées ou comme source de secours; le carburant aviation, utilisé dans les avions; le mazout ou le mazout de chauffage servant habituellement à chauffer les locaux dans les régions rurales, les collectivités autochtones et les collectivités éloignées qui n'ont pas accès au gaz naturel)
- d. Biocarburants (par exemple, l'éthanol ou le biodiesel, qui sont parfois mélangés à de l'essence et utilisés dans les véhicules, ou le gaz naturel renouvelable [GNR] pour remplacer l'utilisation du gaz naturel classique)
- e. Bois et biomasse (la biomasse et les ressources ligneuses sont couramment utilisées comme sources d'énergie dans l'industrie, en particulier dans le secteur forestier, et souvent utilisées comme source de chaleur dans les collectivités autochtones)
- f. Hydrogène (un carburant souple qui peut être utilisé pour diverses applications telles que les procédés industriels, la production d'électricité ou une forme de stockage d'énergie. L'hydrogène peut être un carburant à faible teneur en carbone s'il est produit au moyen d'électricité propre, de biomasse ou de carburants fossiles associés à la capture, à l'utilisation et au stockage du carbone.)
- g. Gaz naturel renouvelable (biogaz qui est un mélange de gaz, produit dans un environnement sans oxygène par des bactéries à partir de matières premières comme les déchets agricoles, le fumier, les matières végétales, les eaux usées, les déchets verts, les eaux usées et les déchets alimentaires)

- h. D'autres?
4. Quelles mesures pourraient appuyer l'intégration efficace de ces carburants dans la planification énergétique à long terme?
  5. Y a-t-il des considérations culturelles pour s'assurer que la planification énergétique tient compte des perspectives autochtones?
  6. Quelle est l'approche optimale pour intégrer les programmes de conservation et d'efficacité énergétique dans la planification énergétique à long terme? Comment les budgets et les cibles pour les cadres de conservation pourraient-ils être établis en fonction des besoins du système et de la transition énergétique? À titre d'exemple, mentionnons les intrants existants dans les plans d'économie d'énergie, les études de potentiel réalisables et les perspectives de planification annuelle.

*Approche et rôles en matière de planification*

7. À l'heure actuelle, le ministère de l'Énergie est responsable de la planification énergétique à long terme, et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est responsable de la planification du réseau de production-transport d'électricité. À ce titre, la SIERE publie régulièrement des perspectives de planification, mobilise et élabore des plans régionaux avec les intervenants et achète des ressources d'approvisionnement en énergie pour répondre aux besoins en électricité. Bien qu'aucune entité n'ait pour mandat de regrouper la planification de la distribution locale d'électricité, les entreprises de distribution locales entreprennent toutes la planification de leurs territoires de service. De même, bien qu'aucune entité n'ait pour mandat d'entreprendre la planification du gaz naturel pour la province, Enbridge Gas est responsable de la majeure partie de l'infrastructure et de l'approvisionnement en gaz naturel en Ontario.
  - a. Dans le contexte de la transition énergétique et de l'électrification, quel modèle ou quelle approche de planification énergétique intégrée à long terme conviendrait le mieux à l'Ontario? Envisager des modèles centralisés, ascendants, hybrides et autres.
  - b. Quelle entité est la mieux placée pour diriger la planification énergétique intégrée à long terme en Ontario?

**Appel de soumissions ouvert**

- i. Le ministère de l'Énergie
    - ii. SIERE avec un mandat élargi pour envisager l'intégration du système
    - iii. La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) avec un mandat révisé
    - iv. Une autre entité qui existe aujourd'hui
    - v. Une nouvelle entité, comme une nouvelle organisation ou un conseil consultatif, qui orienterait la planification intégrée ou assurerait une surveillance indépendante de la planification intégrée par d'autres entités
  - c. Qu'est-ce qui rend cette entité la mieux placée pour diriger la planification énergétique intégrée en Ontario? Qu'est-ce qui doit être vrai au sujet de ses mandats, de ses pouvoirs, de ses structures organisationnelles ou d'autres aspects pour qu'elle réussisse?
  - d. Comment les mandats de planification énergétique ou les lois habilitantes pourraient-ils être modifiés pour répondre adéquatement aux besoins et aux intérêts des collectivités autochtones?
8. Quel rôle les sociétés de distribution locale et les autres institutions locales devraient-elles jouer dans la planification?
- a. Des réformes structurelles et institutionnelles sont-elles nécessaires (par exemple, l'élaboration de modèles d'exploitants de réseaux de distribution)?
  - b. Qu'est-ce qui devrait éclairer leur développement?
  - c. Quel rôle les distributeurs d'électricité peuvent-ils jouer dans la planification du réseau de production-transport d'électricité et dans la planification coordonnée au niveau local pour l'électricité et les carburants, notamment le gaz naturel?
  - d. Quel rôle les services publics de gaz naturel devraient-ils jouer?
  - e. Quel rôle les municipalités devraient-elles jouer?
9. Comment les différentes administrations (p. ex. les provinces ou les États voisins) et les différents ordres de gouvernement (p. ex. municipal, provincial et fédéral) pourraient-ils mieux s'aligner sur les objectifs liés à l'énergie et mieux coordonner la transition vers une planification énergétique intégrée? Les municipalités ont-elles besoin de nouvelles capacités pour appuyer efficacement

**Appel de soumissions ouvert**

la planification à long terme, l'électrification et la transition énergétique? Quelle est la meilleure façon d'aider les municipalités à développer leurs capacités?

10. De quelles autres administrations l'Ontario pourrait-il tirer des leçons pour faire progresser la planification énergétique intégrée? Quels détails pourrions-nous apprendre?

**Améliorer le processus de planification à long terme et les résultats**

1. Comment la planification à long terme devrait-elle prioriser, équilibrer ou harmoniser les objectifs énergétiques de base que sont la fiabilité, l'abordabilité et la durabilité?
2. Veuillez indiquer et décrire trois résultats essentiels que la province devrait prioriser pour les futurs plans énergétiques à long terme qui tiennent compte des collectivités urbaines, éloignées et autochtones. Parmi les principes dont le Comité a entendu parler jusqu'à maintenant, mentionnons la transparence, la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse. Voici quelques résultats possibles :
  - Élaboration et mise en œuvre transparentes de politiques et de programmes
  - Politiques énergétiques prévisibles à long terme
  - Permet une prise de décisions efficace
  - Approvisionnement en énergie fiable et résilient qui tient compte de l'électricité et des carburants
  - Souplesse pour s'adapter aux circonstances changeantes, y compris les nouvelles technologies
  - Factures d'énergie abordables pour les consommateurs résidentiels et industriels
  - Appuie les objectifs de carboneutralité/décarbonisation (p. ex. réduction des émissions de GES)
  - Appuyer l'adaptation aux changements climatiques
  - Favoriser la compétitivité économique de l'industrie (p. ex. attirer des investissements)
  - Permettre l'accès au financement pour permettre la transition énergétique
  - D'autres?

**Appel de soumissions ouvert**

3. Pour prévoir la demande d'énergie, il faut estimer la quantité d'énergie nécessaire pour répondre aux besoins des Ontariens à long terme, y compris le moment et l'endroit où cette énergie sera nécessaire.
  - a. Qu'est-ce qui doit changer dans les prévisions d'une transition rapide vers l'électrification?
  - b. Quelles lacunes en matière d'information et d'incertitude doivent être comblées pour aider la province à élaborer un plan énergétique à long terme qui guidera efficacement la province tout au long de la transition énergétique?
  - c. Avez-vous des suggestions sur la façon de combler certaines de ces lacunes? Par exemple, l'Ontario a-t-il besoin de certaines capacités pour appuyer les prévisions, comme des capacités de modélisation et de scénario plus robustes?
  - d. Quelles incertitudes sont inévitables dans les prévisions de la demande d'énergie et la planification énergétique à long terme?
  - e. Comment le gouvernement ou la CEO et la SIERE pourraient-ils mieux répondre à ces incertitudes inévitables?
  - f. Y a-t-il des renseignements détenus par votre organisation qui pourraient être utiles pour aider les organismes du secteur de l'énergie dans leurs rôles de planification?
4. Comment les cibles de réduction des émissions à l'échelle de la province pourraient-elles être mieux intégrées à la planification énergétique à long terme (qui relève actuellement du ministère de l'Énergie) et aux décisions d'approvisionnement (actuellement dirigées par la SIERE pour le réseau de production-transport d'électricité et par Enbridge pour le réseau de gaz naturel)? Quel rôle les sociétés de distribution locale et les autres institutions locales pourraient-elles jouer?
5. Nous avons entendu parler des longs délais d'approbation, du manque de clarté de la politique, du manque d'accès au capital pour les collectivités autochtones, des préoccupations au sujet de la façon dont la province s'acquitte de ses

**Appel de soumissions ouvert**

obligations envers les collectivités autochtones et de l'absence de mécanismes clairs de recouvrement des coûts pour les infrastructures énergétiques, ce qui peut réduire la rentabilité des projets et diminuer la volonté des entreprises du secteur privé d'investir en Ontario.

- a. Que faut-il pour soutenir l'exécution en temps opportun des projets d'infrastructure énergétique à court terme (5 à 10 ans), à moyen terme (au cours des 30 prochaines années) et à long terme (au-delà de 2050)?
- b. Plus précisément, comment la province pourrait-elle accélérer le transport, la production d'électricité et d'autres projets d'infrastructure, et soutenir les collectivités autochtones qui veulent participer à des projets énergétiques, tout en atténuant les risques? Parmi les suggestions que le Comité a entendues, il y a des changements aux processus de planification du système, à l'aménagement du territoire, aux modifications législatives et réglementaires ou à la surveillance réglementaire. Les risques à prendre en considération pourraient comprendre :
  - Risques environnementaux liés à l'implantation des infrastructures
  - Construction excessive avec plus d'infrastructure énergétique que nécessaire pour répondre aux besoins de l'Ontario
  - Actifs immobilisés, comme l'infrastructure énergétique qui est abandonnée en raison de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre
- c. Comment la province pourrait-elle appuyer et s'assurer que les obligations envers les collectivités autochtones sont respectées d'une manière satisfaisante pour toutes les parties?

Le Comité a entendu parler du cadre actuel de recouvrement des coûts de l'Ontario pour les raccordements de transport nouveaux ou améliorés, qui peuvent souvent nécessiter d'importantes contributions en capital initiales pour les grands clients industriels (p. ex. électrification du chauffage industriel ou fabrication de VE), et d'autres clients qui cherchent à relier de grandes initiatives d'électrification (p. ex. un quartier entièrement électrique).

6. Quels changements aux mécanismes d'allocation des coûts et de recouvrement des coûts ou aux outils de financement aideraient à appuyer l'exécution en temps opportun des projets de transport, de production d'électricité et d'autres infrastructures énergétiques à court, à moyen ou à long terme?
7. Quel soutien pourrait être nécessaire pour accroître la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure énergétique?
8. Comment la planification énergétique pourrait-elle devoir évoluer pour s'assurer que les décisions à court, à moyen et à long terme sont prises au bon moment et au bon rythme? Quels éléments d'infrastructure doivent être en place pour que la transition énergétique de l'Ontario se poursuive efficacement, sans dépasser les ressources nécessaires? De quoi votre organisation a-t-elle besoin pour participer efficacement?
9. Y a-t-il d'autres défis ou préoccupations en matière d'énergie dont le Comité devrait tenir compte dans le contexte de la planification énergétique intégrée à long terme? Si oui, quels sont ces défis et comment pourraient-ils être relevés?

## **Thème 2 : Gouvernance et responsabilisation**

### **Contexte**

Le ministère de l'Énergie de l'Ontario établit la politique en matière d'électricité et, par l'entremise de ses organismes, gère le réseau d'électricité, y compris la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

### ***Commission de l'énergie de l'Ontario***

La CEO est un organisme de réglementation indépendant. Son mandat principal consiste à protéger les intérêts des consommateurs d'énergie de l'Ontario en ce qui concerne les prix, la suffisance, la fiabilité et la qualité des services d'électricité.

Les responsabilités de la CEO comprennent l'octroi de licences aux sociétés énergétiques, l'établissement de tarifs et de droits justes et raisonnables pour les

entités réglementées du secteur de l'énergie et l'approbation de la construction de lignes de transport et de pipelines.

La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (LCEO) confère à la CEO le pouvoir de surveiller et de réglementer le secteur de l'électricité.

Voici d'autres mécanismes de gouvernance et de surveillance :

- **Lettre d'orientation annuelle du ministre** : La CEO reçoit chaque année une lettre d'orientation du ministre énonçant les grandes politiques gouvernementales et les principales priorités stratégiques de l'organisation. La lettre de mandat actuelle a été envoyée à la CEO le 21 octobre 2022 pour faire le point sur les priorités du gouvernement pour le secteur de l'énergie et les attentes du ministre à l'égard de la CEO pour les exercices 2023 à 2026.
- **Directives ministérielles** : En vertu de la LCEO, le ministre de l'Énergie peut demander à la CEO d'examiner des questions énergétiques particulières, d'en faire rapport et de fournir des conseils à ce sujet, ou de prendre des mesures pour appuyer les politiques gouvernementales au moyen de [directives ministérielles \(lien ici\)](#).
- **Fonction décisionnelle** : La CEO a une fonction décisionnelle pour prendre des décisions afin de s'assurer que les consommateurs sont traités équitablement et que le secteur de l'énergie est fiable et durable grâce à des processus ouverts et transparents.
- **Initiative de modernisation de la CEO** : Une initiative pluriannuelle de réforme de la gouvernance visant à renforcer l'indépendance de la fonction décisionnelle de la CEO et à assurer une responsabilisation claire au sein de l'organisation. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, des modifications législatives visant à réformer la structure de gouvernance de la CEO sont entrées en vigueur.

Pour en savoir plus sur la mission, le mandat et les rôles de la CEO, veuillez consulter la page [Mission et mandat | Commission de l'énergie de l'Ontario \(oeb.ca\)](#).

### ***Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)***

Le mandat de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est établi dans les lois et les règlements, principalement par la *Loi de 1998 sur l'électricité*. La SIERE est l'exploitant du réseau de l'Ontario, responsable de l'équilibre entre l'offre



et la demande d'électricité, de l'exploitation du réseau de transport et des interconnexions avec d'autres administrations.

La SIERE est une société sans but lucratif qui fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et dont les droits et les licences sont fixés par la CEO. La SIERE est également responsable de la prestation de programmes de conservation de l'électricité à l'échelle de la province, de la planification du réseau et de l'approvisionnement en matière de capacité et de ressources de production.

Dans le cadre des programmes de soutien énergétique pour les Autochtones de la SIERE, les collectivités et les organisations des Premières Nations et des Métis élaborent et tiennent à jour des plans énergétiques communautaires.

La SIERE détermine et prévoit répondre aux besoins sur un cycle trimestriel, annuel, triennal et quinquennal au moyen de plusieurs évaluations de l'adéquation des ressources, notamment :

- **Perspectives de fiabilité** : perspectives sur 18 mois publiées chaque trimestre qui orientent la planification opérationnelle en Ontario.
- **Perspectives de planification annuelle** : perspectives sur 20 ans visant à orienter les décisions d'investissement et le développement des marchés. Les perspectives prévoient la demande et évaluent la pertinence des ressources d'approvisionnement existantes et de l'infrastructure de transport pour répondre aux besoins énergétiques, de capacité et autres.
- **Planification du transport en bloc** : vise à déterminer les investissements et les besoins opérationnels nécessaires pour répondre aux besoins provinciaux en électricité (c.-à-d. les actifs du réseau).
- **Planification régionale** : destinée à identifier les investissements et les besoins opérationnels nécessaires pour répondre aux besoins régionaux en électricité. Les régions locales sont évaluées au moins tous les cinq ans et avec une perspective sur 20 ans. Si des besoins régionaux sont identifiés, la SIERE, en collaboration avec l'émetteur et les distributeurs locaux, élabore un plan de ressources régional intégré qui décrit les besoins uniques d'une région de planification pour éclairer les décisions d'investissement locales ainsi que les besoins provinciaux globaux.

Pour en savoir plus sur la SIERE, consultez la page [Managing the Power System \(ieso.ca\)](http://www.ieso.ca).

### ***Consultation de 2021 sur la planification énergétique à long terme***

En janvier 2021, le Ministère a invité des particuliers, des organisations et des partenaires autochtones à formuler des commentaires sur la façon de recentrer le processus de planification énergétique pour permettre une meilleure utilisation des ressources et accroître les avantages pour les clients au moyen d'un affichage en ligne sur le Registre environnemental de l'Ontario (REO).

De nombreux mémoires ont fait état des préoccupations ou des lacunes suivantes en matière de gouvernance et de responsabilisation :

- **Planification intégrée** : Fait remarquer un manque de planification intégrée, par exemple par un organisme tiers indépendant.
- **Surveillance indépendante** : Perception d'un manque de surveillance indépendante des dépenses et des investissements majeurs.
- **Portée de la surveillance et de l'examen** : Absence d'indicateurs de durabilité ou de cibles d'émissions de gaz à effet de serre dans le mandat de la CEO.

Voici quelques-unes des options partagées avec le ministère de l'Énergie pour combler les lacunes et répondre aux préoccupations cernées que le Comité cherche à explorer davantage :

- Élargir le mandat de planification de la SIERE pour tenir compte de l'intégration des systèmes.
- Améliorer la transparence du processus de planification par une surveillance accrue de la SIERE dans le cadre du processus de planification à long terme (c.-à-d. exiger que la CEO ou un autre organisme indépendant examine les activités de planification de la SIERE).
- Améliorer ou élargir les fonctions de surveillance et le mandat de la CEO, surtout en ce qui concerne les activités qui entraînent le recouvrement des coûts auprès des contribuables.
- Faciliter la collaboration intersectorielle (c.-à-d. établir un groupe d'experts ou un groupe de travail pour examiner les plans énergétiques et orienter la planification intégrée).
- Soutenir la planification décentralisée de l'énergie, y compris les plans de réseau de distribution, les plans régionaux et les plans énergétiques communautaires, afin d'encadrer et de guider les décisions de planification.

- Définir clairement la portée de l'examen de la CEO au moyen de la politique gouvernementale.
- Mettre sur pied un nouvel organisme global.

Pour en savoir plus sur la consultation ministérielle de 2021 sur la planification énergétique à long terme et pour lire le rapport « Ce que nous avons entendu », veuillez consulter la page <https://ero.ontario.ca/notice/019-3007>.

### Questions à débattre

#### Gouvernance et surveillance

1. Veuillez expliquer comment les rôles et les responsabilités de la CEO et de la SIERE pourraient devoir changer pour faciliter et prendre en compte l'évolution du système énergétique. Plus précisément :
  - a. Comment les mandats de la CEO ou de la SIERE pourraient-ils être modifiés pour encourager l'innovation? L'innovation pourrait comprendre l'adaptation de nouveaux modèles d'exploitation pour les entités assujetties à la réglementation tarifaire (p. ex. les SDL) et les répercussions des ressources énergétiques distribuées, des technologies de pointe du réseau et de nouveaux modèles de gestion de l'énergie.
  - b. Le mandat de la CEO ou de la SIERE devrait-il être élargi pour inclure des objectifs de développement économique?
  - c. Le mandat de la SIERE devrait-il être modifié afin de permettre un plus grand rôle dans la coordination de la planification énergétique intégrée entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel?
  - d. Le mandat de la CEO devrait-il être élargi pour inclure l'atténuation des changements climatiques (réduction des émissions de GES) et l'adaptation (p. ex. résilience de l'infrastructure énergétique)?
  - e. Les mandats de la CEO et de la SIERÉ devraient-ils être élargis pour inclure une plus grande prise en compte de la propriété et de la participation des Autochtones aux projets énergétiques?

**Appel de soumissions ouvert**

- Pourquoi ce changement de rôle serait-il nécessaire? Comment ce rôle pourrait-il changer?
  - Y a-t-il d'autres façons dont leur mandat pourrait être plus inclusif par rapport aux besoins énergétiques des Autochtones?
- f. Y a-t-il des mandats des organismes/organismes de réglementation de l'énergie d'autres administrations que l'Ontario devrait envisager?
- g. Qu'est-ce que la CEO et la SIERE peuvent faire de plus dans le cadre de leurs mandats actuels pour faciliter et accommoder l'innovation, la transition énergétique et un système énergétique en évolution?
2. De nombreuses administrations, comme la Californie, New York, le Massachusetts, le Royaume-Uni et le Danemark, ont pris des mesures pour réaliser la transition énergétique et une planification énergétique plus intégrée. Cela comprend des cibles et des échéanciers propres au secteur (p. ex. chauffage des immeubles) pour l'électrification et la réduction des émissions, ainsi que l'exigence de planification énergétique, la surveillance des progrès, les principes à prendre en compte (p. ex. efficacité et équité) et d'autres éléments (p. ex. participation des Autochtones et du public).
- a. Quel rôle les cibles d'émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de l'économie devraient-elles jouer dans l'orientation de la planification?
  - b. Des cibles et des échéanciers propres au secteur sont-ils requis? Qu'est-ce qui devrait éclairer leur développement?
  - c. Quel est l'endroit approprié où l'inclusion des Autochtones doit être intégrée, ou mieux intégrée, dans les structures de gouvernance nouvelles ou existantes (p. ex. représentation ou participation des Autochtones aux conseils d'administration d'entités du secteur de l'énergie)?
  - d. Quels autres facteurs, institutions et mécanismes doivent être inclus pour s'assurer que la planification énergétique est efficace et efficace et qu'elle protège les clients (p. ex. en évitant les actifs abandonnés) et qu'elle est digne de confiance du public?

### Responsabilité

1. En ce qui concerne l'électrification et le processus de transition énergétique, qu'est-ce qui devrait définir « succès » et « échec »? Plus précisément :
  - a. Quelles sont les caractéristiques les plus nécessaires pour assurer le succès des politiques à long terme? Parmi les exemples que le Comité a entendus jusqu'à maintenant, mentionnons des objectifs clairs, des buts mesurables, des échéanciers prévisibles, l'équité et l'inclusion des perspectives et des possibilités autochtones.
  - b. Quelles sont les plus grandes menaces qui pourraient mener à l'échec des politiques et comment peuvent-elles être évitées ou corrigées?
2. Quelles mesures de rendement devraient être utilisées pour évaluer :
  - a. L'efficacité du processus de planification énergétique à long terme?
  - b. La responsabilité de la province et des organismes énergétiques (CEO/SIERE) à l'égard des engagements pris dans les plans énergétiques à long terme?
3. Quelles mesures de rendement pourraient être utilisées pour évaluer la CEO et la SIERE dans l'exécution de leurs mandats (existants ou nouveaux)? Cela pourrait comprendre des mandats liés à la facilitation et à l'adaptation en temps opportun des technologies et des services énergétiques émergents, à la planification (p. ex. pour la gestion de la demande), ainsi qu'aux sources de carburant de remplacement et au maintien des coûts à un bas niveau.
  - a. Facilitation et adaptation en temps opportun des technologies énergétiques émergentes, notamment en tenant compte des répercussions des ressources énergétiques distribuées, des technologies de pointe du réseau et des nouveaux modèles de gestion de l'énergie.
  - b. Inclusion efficace des perspectives autochtones et possibilités de participation économique des communautés autochtones.
  - c. Lié à la participation de la CEO à la planification énergétique.

**Appel de soumissions ouvert**

- d. Lié à la coordination possible de la planification intégrée de l'énergie entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel par la SIERE.
  - e. Maintenir des tarifs d'électricité concurrentiels pour l'industrie afin de permettre une plus grande électrification de l'économie.
  - f. Atténuation des changements climatiques (p. ex. cibles de réduction des émissions de GES) et adaptation dans le secteur de l'énergie (p. ex. résilience de l'infrastructure énergétique).
  - g. Autre.
4. Que pourrait-on faire d'autre pour veiller à ce que la province et les organismes du secteur de l'énergie (CEO/SIERE) soient tenus responsables des engagements énoncés dans les futurs plans énergétiques à long terme?
  5. Y a-t-il des domaines où la province doit mieux harmoniser ou coordonner avec le gouvernement fédéral la planification et de responsabilisation à long terme? Quelle est la meilleure façon d'y parvenir?

## **Thème 3 : Technologies émergentes**

### **Contexte**

L'électrification et la transition énergétique s'intensifient, stimulées par une croissance importante et potentielle des technologies, comme les véhicules électriques, les solutions de chauffage hybride et les carburants à faible teneur en carbone, ainsi que par les décisions des clients et des entreprises en matière d'environnement et de développement durable.

Selon une définition largement répandue, d'abord avancée par le Forum économique mondial, les technologies émergentes sont celles qui :

- Découlent de nouvelles connaissances ou de l'application novatrice de connaissances existantes;
- Mènent au développement rapide de nouvelles capacités;

## Appel de soumissions ouvert

- devraient avoir d'importantes répercussions systémiques et durables sur les plans économique, social et politique;
- Créent de nouvelles occasions de s'attaquer aux problèmes mondiaux;
- Sont susceptibles de perturber ou de créer des secteurs entiers.

Compte tenu des délais potentiellement longs pour le développement des ressources énergétiques et l'intégration des technologies énergétiques dans l'ensemble des secteurs (p. ex. énergie, industrie lourde, bâtiments/logements, transports, agriculture, etc.), il est important que des mesures soient prises dès maintenant pour s'assurer que la province dispose du bon cadre pour intégrer efficacement les technologies émergentes dans les systèmes énergétiques de l'Ontario.

Le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie cherche à améliorer les cadres, la réglementation, etc., et à éliminer les obstacles afin de permettre l'utilisation des technologies énergétiques de base et des types de carburants dans le secteur de l'énergie et dans d'autres secteurs tels que l'industrie lourde, les bâtiments/logements, les transports, l'industrie et l'agriculture.

Voici quelques exemples de technologies qui peuvent être considérées comme « émergentes » dans le contexte du secteur de l'énergie et des cadres réglementaires de l'Ontario :

- **Infrastructure numérique et de TI**, comme les services et les applications logicielles qui utilisent des données énergétiques en temps quasi réel ainsi que des technologies intelligentes, automatisées et sans fil. Ces technologies peuvent être utilisées pour améliorer le fonctionnement du système (par exemple, la planification de l'infrastructure et la surveillance des actifs du système), la communication entre les fournisseurs de services énergétiques et leurs clients, et la capacité des utilisateurs d'énergie à gérer la consommation et à réagir aux prix.
- **Ressources énergétiques distribuées (RED)**, c'est-à-dire toute ressource capable de fournir des services énergétiques au niveau du réseau de distribution. Les RED peuvent être utilisées pour répondre aux besoins des clients industriels, commerciaux ou résidentiels, y compris l'approvisionnement autonome, l'alimentation de secours ou la réduction des coûts d'énergie, et servir de solution de rechange rentable aux poteaux, aux fils et aux transformateurs.

## Appel de soumissions ouvert

- **Véhicules électriques (VE)** qui fonctionnent en partie (hybrides) ou entièrement à l'électricité. Les VE peuvent réduire les émissions de GES et stimuler la croissance économique. Les bornes de recharge pour VE peuvent également agir comme RED par la réponse à la demande et peuvent fournir des services de véhicule à réseau ou de véhicule à domicile à l'avenir.
- **Mesures d'efficacité énergétique** comme l'éclairage, le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC), la fabrication et d'autres équipements qui peuvent aider les consommateurs résidentiels et les entreprises admissibles à économiser sur leurs factures d'énergie.
- **Carburants à faible teneur en carbone pour le transport**, comme l'éthanol dans l'essence, le biodiesel dans le carburant diesel et le gaz naturel comme carburant de transport.
- **Hydrogène à faible teneur en carbone**, qui peut être utilisé pour les automobiles et les camions, pour les procédés industriels et comme matière première, pour remplacer le gaz naturel dans les centrales électriques au gaz naturel et pour chauffer les maisons et les entreprises, tout en produisant peu ou pas d'émissions de GES ou d'autres polluants.
- **Ressources renouvelables** comme l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne, la bioénergie et l'énergie solaire, et les arrangements novateurs pour l'intégration des technologies d'énergie renouvelable au niveau de la collectivité, de la maison ou de l'entreprise.
- **Petits réacteurs modulaires (PRM)** qui ont le potentiel de produire de l'énergie propre, peu coûteuse et fiable pour la production sur le réseau et hors réseau (p. ex. l'exploitation minière à distance), ainsi que de stimuler la croissance économique et les possibilités d'exportation.

## Questions à débattre

### Le potentiel des technologies émergentes à court, moyen et long terme

1. Quelles technologies émergentes offrent la plus grande possibilité d'offrir de la valeur à l'Ontario en ce qui a trait (i) à la réduction des coûts énergétiques, (ii) à la souplesse nécessaire pour répondre à la demande incertaine et la gérer, (iii) à l'atteinte des objectifs de décarbonisation et de carboneutralité ou (iv) à la facilitation de la participation des Autochtones? Comment produisent-elles ces résultats?



**Appel de soumissions ouvert**

2. Quelles sont les technologies émergentes (par exemple, les technologies de pointe du réseau, les biocarburants, l'hydrogène et le captage et stockage du carbone) qui présentent le plus grand potentiel économique et de décarbonisation à court, à moyen et à long terme pour l'Ontario?
3. Au cours de quelle période pensez-vous (ou votre organisation) que diverses technologies émergentes pourraient être exploitées commercialement ou faire l'objet d'une acceptation substantielle du marché et de la société? Tenez compte de nos échéanciers à court terme (5 à 10 ans), à moyen terme (2050) ou à long terme (après 2050).
4. Les technologies énergétiques émergentes présentent parfois des défis pour le système énergétique ou d'autres secteurs qui ont besoin d'énergie (p. ex. faible capacité, coûts élevés de développement et d'infrastructure, manque de certitude en matière de coûts de la part des organismes de réglementation).
  - a. À quel point ces défis sont-ils réels?
  - b. Quels rôles la province pourrait-elle jouer pour les aborder?
  - c. Quels sont certains des avantages de ces technologies énergétiques émergentes (par exemple, résilience locale, diminution des pertes de transport et de livraison, choix des clients, déploiement rapide, économie et création d'emplois pour les technologies fabriquées en Ontario, etc.)?
5. Les technologies énergétiques émergentes sont parfois confrontées à des problèmes d'acceptation sociale et communautaire.
  - a. À quel point ces défis sont-ils réels?
  - b. Quels rôles la province pourrait-elle jouer pour les aborder?

**Rôle de la province**

6. Quel rôle la province devrait-elle jouer en ce qui concerne les technologies émergentes?
7. Comment la province pourrait-elle mieux appuyer l'intégration et l'expansion efficaces de solutions énergétiques éprouvées dans l'ensemble des secteurs

**Appel de soumissions ouvert**

- (p. ex. énergie, bâtiments, logement, transport, agriculture)? Y a-t-il des considérations uniques pour ces possibilités dans les collectivités autochtones? Y a-t-il des exemples d'autres administrations que l'Ontario devrait envisager?
8. Quels changements faut-il apporter, sur le plan réglementaire ou autrement, pour éliminer les obstacles à la mise en place de nouvelles technologies (appartenant à la fois aux clients et aux services publics) et de nouveaux types de carburants dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs comme les bâtiments et les logements, les transports, l'industrie et l'agriculture? Y a-t-il des obstacles propres aux collectivités autochtones?
  9. Comment la province pourrait-elle mieux tirer parti des économies d'énergie, de la gestion de la demande, de l'efficacité énergétique et des technologies énergétiques intelligentes pour optimiser la consommation et la demande d'énergie et réduire les besoins de pointe?
    - a. Quel rôle des programmes comme la conservation de l'énergie, la gestion de la demande et la facturation nette devraient-ils jouer pour appuyer l'adoption de ces technologies?
    - b. Les programmes de conservation et de gestion de la demande devraient-ils être élargis aux mesures d'électrification et de remplacement des carburants?
  10. Y a-t-il de nouveaux modèles d'affaires, comme le modèle de l'exploitant du réseau de distribution, ou des composantes de nouveaux modèles d'affaires, ou une concurrence entre les entreprises de services énergétiques qui pourrait appuyer l'adoption rentable des technologies émergentes?
  11. Y a-t-il des domaines où la province doit mieux coordonner les technologies émergentes avec le gouvernement fédéral ou les autres provinces? Quelle est la meilleure façon d'y parvenir?
  12. Y a-t-il des exemples de collaboration efficace du gouvernement sur les technologies émergentes que votre organisation connaît ou a vécues? Comment les reproduire?

13. Y a-t-il des leçons clés que l'adoption locale de technologies émergentes a réussi? Quels étaient les principaux facteurs de réussite?
- Comment la province peut-elle favoriser et encourager le développement et l'adoption de ces technologies?
  - Y a-t-il des considérations uniques ou particulières pour le développement et l'adoption de ces technologies dans les collectivités autochtones?
14. Comment la province peut-elle évaluer de façon proactive les avantages, les inconvénients et les risques associés aux technologies émergentes par rapport à l'atteinte des objectifs – décarbonisation, abordabilité, fiabilité, développement économique, etc. À quoi pourrait ressembler un cadre d'évaluation pour les technologies émergentes?
15. Dans quels domaines, le cas échéant, votre organisation ou vous-même aimeriez-vous avoir ou voir a) plus d'orientation et b) plus de souplesse en ce qui a trait aux technologies énergétiques?

## **Thème 4 : Perspectives de la collectivité et de la clientèle, abordabilité et objectifs du secteur de l'énergie**

### **Contexte**

#### **Perspectives de la collectivité et de la clientèle**

Le concept de *transition équitable* fait référence à une approche du processus de transition énergétique, qui met l'accent sur le rôle du gouvernement et de l'industrie dans la prise en compte des besoins et des intérêts des personnes et des collectivités, et l'importance d'un engagement et d'un partenariat significatifs pour prévenir et minimiser les répercussions négatives et veiller à ce que les avantages socioéconomiques de l'électrification et de la transition énergétique soient répartis équitablement entre les collectivités.

La *justice énergétique* fait référence aux concepts d'équité, d'abordabilité, d'accessibilité et de participation au système énergétique et à la transition énergétique, et tient compte des besoins et des priorités uniques des collectivités, y compris les besoins régionaux, le revenu, l'âge, les collectivités autochtones et racialisées, etc.

À la lumière des engagements pris jusqu'à maintenant par le Comité, nous avons appris que les clients et les collectivités peuvent et devraient jouer un rôle central dans la transition énergétique.

Nous avons également entendu dire que les collectivités autochtones ont besoin de financement pour participer efficacement à toutes les étapes de la planification énergétique et qu'il devrait y avoir une mobilisation plus proactive avec les partenaires et les collectivités autochtones, en particulier lorsque les questions de planification peuvent avoir une incidence sur les droits inhérents et les droits issus de traités.

#### *Cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario : Engagement du ministère*

En 2021, le ministère de l'Énergie a examiné le cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario et a invité des particuliers, des organisations et des partenaires autochtones à partager leurs idées et leurs points de vue par le biais d'une publication en ligne sur le Registre environnemental de l'Ontario (REO).

De multiples mémoires ont dégagé des thèmes pertinents que le gouvernement doit prendre en considération :

- Accessibilité et rentabilité;
- Mobilisation des Autochtones et des collectivités;
- Objectifs environnementaux et climatiques.

De plus, plusieurs considérations ont été soulevées comme contribuant à une mobilisation plus efficace, notamment :

- **Échéancier** : La participation et la rétroaction ont été efficacement intégrées à la planification par la participation dès le début du processus de planification.
- **Accessibilité** : Les obstacles à la participation à la consultation devraient être éliminés ou limités, c.-à-d. fournir un financement adéquat et la capacité de soutenir une mobilisation significative.

## Appel de soumissions ouvert

- **Transparence** : Le gouvernement ou les organismes devraient expliquer comment la rétroaction sur la mobilisation a été prise en compte dans la prise de décisions.
- **Décentralisation** : Recours accru aux plans de réseau de distribution, aux plans régionaux et aux plans énergétiques communautaires pour encadrer et orienter les décisions de planification.

Les mémoires soulignaient l'importance de mobiliser les collectivités autochtones en tant que partenaires à part entière et demandaient que des fonds soient fournis pour la participation des Autochtones à toutes les étapes de la planification et de la prise de décisions en matière d'énergie. Les mémoires demandaient également un engagement proactif accru avec les collectivités autochtones, en particulier lorsque les questions de planification et d'énergie peuvent avoir une incidence sur les droits issus de traités ou d'autres droits des collectivités.

Les présentations recommandaient de tirer des leçons des pratiques exemplaires des projets énergétiques achevés qui impliquaient une participation importante des Autochtones.

Pour en savoir plus sur la consultation ministérielle de 2021 sur la planification énergétique à long terme et pour lire le rapport « Ce que nous avons entendu », veuillez consulter la page <https://ero.ontario.ca/notice/019-3007>.

### *Exemples de volets supplémentaires existants pour la mobilisation des clients et de la collectivité*

La CEO, la SIERE, les sociétés de distribution locale (SDL), les distributeurs de gaz et d'autres promoteurs d'infrastructures énergétiques communiquent régulièrement avec les collectivités et les clients, notamment par l'entremise de divers groupes de travail et comités consultatifs, de groupes de discussion de consommateurs et de réseaux régionaux.

Les collectivités peuvent formuler des commentaires dans le cadre du programme Community Energy Champions de la SIERE, qui aide les collectivités à embaucher un champion communautaire de l'énergie pour appuyer la planification, l'évaluation des priorités énergétiques des collectivités et la mise en œuvre de plans énergétiques communautaires, etc.

Le programme Indigenous Community Energy Plan (ICEP) de la SIERE aide les collectivités et les organisations métisses et des Premières Nations à élaborer et à tenir à jour un plan énergétique communautaire visant à améliorer l'efficacité énergétique des collectivités et à réduire la consommation d'électricité, et accroître la connaissance et la compréhension de la collectivité en matière de planification énergétique, etc.

Pour en savoir plus sur les activités de mobilisation de la CEO et de la SIERE, veuillez consulter les pages suivantes : [Mobilisation des intervenants | Commission de l'énergie de l'Ontario \(oeb.ca\)](#) et <https://www.ieso.ca/en/Sector-Participants/Engagement-Initiatives/Engagements>.

### **Abordabilité et objectifs du secteur de l'énergie**

L'électrification et la transition énergétique nécessiteront une transformation sans précédent du système énergétique de la province et de l'économie en général, y compris des investissements massifs dans de nouvelles infrastructures énergétiques ainsi que l'équipement et les appareils que les entreprises et les ménages utilisent quotidiennement.

S'assurer que l'énergie demeure abordable tout au long de ce processus sera crucial pour les consommateurs, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou industriels. Il est essentiel de tenir compte des besoins des consommateurs marginalisés ainsi que des collectivités rurales, éloignées et autochtones qui font face à des coûts énergétiques plus élevés pour réussir la transition énergétique.

Cette transformation nécessitera également une nouvelle réflexion sur la façon de gérer et de financer de nouvelles infrastructures énergétiques (qu'il s'agisse de l'approvisionnement, du transport, de la distribution ou de l'équipement d'utilisation finale), ainsi que sur la façon dont les coûts sont distribués et les possibilités économiques qui en découlent.

À l'heure actuelle, une série de programmes de soutien en matière d'énergie est offerte à la population de l'Ontario pour aider à gérer les coûts de l'énergie. Les consommateurs admissibles peuvent recevoir de l'aide sur leur facture d'électricité par l'entremise de plusieurs programmes qui se trouvent dans le **glossaire ci-dessous** sous la rubrique *Programmes d'atténuation des prix de l'électricité*.

## Appel de soumissions ouvert

Outre le fait que le caractère abordable est un objectif clé pour le secteur de l'énergie, les communautés et les clients, les collectivités et les clients, le Comité a également entendu parler de plusieurs enjeux qui pourraient avoir une incidence sur l'abordabilité, notamment l'importance de ce qui suit :

- Transparence en ce qui concerne le coût de la transition énergétique et les répercussions possibles des tarifs sur les contribuables
- Approches rentables de la décarbonisation de l'ensemble du système énergétique
- Adapter le système énergétique pour assurer la résilience dans un climat changeant avec des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses
- Fiabilité et sécurité
- La protection des droits inhérents des Autochtones (c.-à-d. les droits de récolte, de chasse et d'eau, la protection des droits culturels, etc.)
- Coordination holistique entre le secteur, les collectivités et les ordres de gouvernement
- Consultation précoce, mobilisation et partenariats avec les clients, les collectivités et les collectivités autochtones, y compris des initiatives d'éducation et de sensibilisation accessibles et conviviales
- Croissance économique et développement

## Questions à débattre

### Perspectives de la collectivité et de la clientèle

1. Quelles sont les meilleures façons d'appuyer des relations significatives ou d'améliorer les communications existantes avec les collectivités autochtones sur des sujets liés à l'énergie, y compris la planification énergétique à long terme, la planification régionale et des projets énergétiques particuliers?
2. Comment améliorer la participation des Autochtones à la planification énergétique, à l'élaboration de projets et à la prise de décisions?
  - a. Quelles leçons ou pratiques exemplaires peut-on tirer de projets énergétiques achevés qui ont nécessité un partenariat autochtone important en Ontario ou dans d'autres administrations?

**Appel de soumissions ouvert**

- b. Quelle priorité devrait être accordée au soutien ou aux exigences en matière de participation équitable des collectivités autochtones?

Le Comité a également entendu parler de l'importance du soutien continu des clients et de la collectivité pour la transition énergétique et l'électrification. Sans cela, le soutien politique en faveur d'une réduction soutenue des émissions pourrait se détériorer.

3. Que peut-on faire pour favoriser un soutien public continu à la transition énergétique et à l'électrification? Y a-t-il des messages particuliers qui devraient être transmis?
4. À quoi ressemble une participation significative des collectivités locales et du grand public à la planification énergétique? Comment les préoccupations des collectivités marginalisées peuvent-elles être cernées et traitées efficacement? Y a-t-il des choses précises qui peuvent être faites pour appuyer les municipalités dans ce processus?
5. Quels changements sont nécessaires pour permettre une approche axée sur le client de la planification énergétique intégrée et de la transition énergétique en général? Comment l'équité et la participation économique devraient-elles être intégrées à la conception du programme?
6. D'après votre expérience ou celle de votre organisation, quels sont les intérêts et la compréhension des clients à l'égard du secteur de l'énergie, de la transition, de la décarbonisation et de l'électrification? Est-ce une chose à laquelle ils pensent beaucoup?
7. Quels groupes de consommateurs ou collectivités subissent ou sont susceptibles de subir des répercussions disproportionnées liées à l'électrification et à la transition énergétique? Veuillez décrire les effets négatifs et les effets positifs.
  - a. Quel devrait être le rôle du gouvernement ou du secteur de l'énergie pour aider les particuliers et les collectivités à composer avec de telles répercussions?

**Abordabilité**

1. Quels changements devront être apportés aux rôles du gouvernement (fédéral, provincial, municipal, autochtone), de l'industrie, des contribuables et des clients



**Appel de soumissions ouvert**

ou contribuables en ce qui a trait au rythme et au financement de la transition énergétique et de l'électrification? Par exemple, certains coûts devraient-ils être assumés par l'assiette fiscale à l'avenir? Quels nouveaux modèles de financement sont nécessaires? Qui doit payer pour quoi, quand et comment en matière de transition et d'électrification?

2. Comment les problèmes d'abordabilité de l'énergie varient-ils entre les différents types de clients dans différentes régions de l'Ontario? Comment la province et les organismes énergétiques de l'Ontario pourraient-ils s'assurer que les coûts de l'énergie sont abordables pour différents types de clients dans différentes régions : consommateurs résidentiels, consommateurs ruraux, collectivités autochtones, collectivités marginalisées, consommateurs de petites entreprises, grands consommateurs commerciaux et consommateurs industriels?
  - a. Quels exemples d'autres administrations l'Ontario devrait-il prendre en considération pour régler les problèmes d'abordabilité, y compris la pauvreté énergétique?
  - b. Pour permettre une approche axée sur le client, la Commission de l'énergie de l'Ontario devrait-elle surveiller tous les programmes de soutien énergétique et d'atténuation des tarifs?
  - c. Quels changements, le cas échéant, pourraient être nécessaires aux programmes existants qui fournissent un soutien financier pour les coûts énergétiques (par exemple, électricité, gaz, autres carburants)? Veuillez consulter le **glossaire** pour obtenir des exemples de programmes de soutien énergétique existants.
  - d. L'Ontario devrait-il envisager de nouveaux programmes (p. ex. des rabais pour les appareils de remplacement de carburant) ou une nouvelle approche pour atténuer les risques liés à l'abordabilité de l'énergie dans le cadre de la transition énergétique pour :
    - i. De plus grands consommateurs d'électricité (principalement industriels) pour assurer la compétitivité et encourager l'électrification pendant la transition énergétique?
    - ii. Les ménages dans l'ensemble du spectre de la répartition du revenu?
    - iii. Clients commerciaux et institutionnels?

**Appel de soumissions ouvert**

- e. Quels leviers pourraient être utiles pour maintenir ou améliorer l'abordabilité des carburants (par exemple, l'essence, le gaz naturel, le propane, le mazout de chauffage) pour les grands consommateurs et les ménages?

**Atteindre les objectifs du secteur de l'énergie**

1. Selon l'expérience de votre organisation, qu'est-ce que les consommateurs sont prêts à faire pour appuyer une plus grande réduction des émissions de GES? Dans quelle mesure sont-ils disposés à :
  - a. Changer leur comportement – Par exemple, changer la consommation d'électricité à des moments de la journée où le fardeau est moins lourd pour le réseau électrique, comme le soir, la fin de semaine ou la nuit.
  - b. Utiliser des technologies plus éconergétiques, comme des réfrigérateurs éconergétiques, des laveuses-sécheuses, des ampoules électriques, des locaux et du matériel de chauffage de l'eau.
  - c. Interrompre leurs services de gaz naturel et passer à des solutions de recharge électriques pour le chauffage ou la cuisine.
  - d. Utiliser moins d'électricité dans l'ensemble en économisant l'énergie – par exemple, laisser les lumières éteintes alors qu'elles devraient normalement être allumées.
  - e. Adopter des technologies d'énergie renouvelable comme l'énergie solaire sur les toits.
  - f. Adopter les véhicules électriques.
  - g. Remplacer le chauffage et d'autres carburants par une technologie non émettrice ou une technologie utilisant l'électricité.
  - h. Modifier les habitudes de consommation ou de demande d'énergie pour éviter les pics.

- i. Suivre et analyser les données sur la consommation d'énergie afin d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la demande dans le système énergétique.
  - j. Payer davantage pour les services énergétiques ou pour compenser les émissions.
2. Les consommateurs ont-ils des problèmes ou des préoccupations concernant la fiabilité de leur approvisionnement en énergie? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment aimeraient-ils qu'on réponde à ces préoccupations?
3. Que devrait faire l'Ontario pour assurer un système énergétique fiable et résilient à l'avenir et pour protéger la santé et la sécurité des Ontariens dans les situations où les pannes de courant sont inévitables?
4. Y a-t-il des initiatives, des programmes ou des objectifs stratégiques fédéraux ou municipaux auxquels le gouvernement provincial devrait s'aligner?

## **Thème 5 : Faciliter la croissance économique**

### **Contexte**

#### *Développement économique*

Le ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) aide le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) à attirer des investissements et à s'agrandir en Ontario.

Le ministère de l'Énergie travaille en étroite collaboration avec le MDECEC et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), Hydro One, les sociétés de distribution locales et les distributeurs de gaz naturel pour s'assurer que les investisseurs potentiels disposent des renseignements nécessaires pour éclairer leurs décisions d'investissement, notamment :

## Appel de soumissions ouvert

- Présentations visant à aider les investisseurs à mieux comprendre le réseau d'électricité de l'Ontario, notamment en comparant les tarifs d'électricité et les émissions de carbone de l'Ontario à ceux d'autres administrations nord-américaines.
- Prévisions des coûts de l'électricité pour les investisseurs potentiels.

Grâce à ces activités, la province peut aider les investisseurs à déterminer les sites appropriés pour les projets, et la province peut tenir compte des renseignements sur les investissements potentiels dans les prévisions de la demande d'énergie et les activités de planification. Le ministère de l'Énergie collabore également avec d'autres partenaires du secteur parapublic pour appuyer l'accélération des projets de raccordement de la clientèle au réseau de transport.

### *Prix de l'électricité*

Les hausses historiques à long terme des prix de l'électricité sont le résultat de l'ajout d'une importante capacité de production, y compris de nouvelles centrales alimentées au gaz naturel, des énergies renouvelables (p. ex. éolienne, solaire et bioénergie) et du nucléaire remis à neuf, ainsi que le coût de l'amélioration et de l'entretien de l'infrastructure de distribution et de transport de la province.

- **Prix de l'électricité pour le secteur résidentiel et les petites entreprises** – La grille tarifaire réglementée (GTR), supervisée par la Commission de l'énergie de l'Ontario, est un plan de tarification de l'électricité pour la plupart des quelque 5 millions de clients résidentiels, de petites entreprises et d'exploitations agricoles de l'Ontario. Elle vise à offrir un prix de l'électricité stable et prévisible, à encourager la conservation et à faire en sorte que le prix que les consommateurs paient pour l'électricité reflète mieux le prix payé aux producteurs.

Pour en savoir plus sur les tarifs d'électricité offerts aux consommateurs résidentiels et aux petites entreprises, consultez la page

<https://www.oeb.ca/fr/consommateurs/tarifs-deelectricite/choisir-sa-grille-tarifaire-deelectricite>.

- **Prix de l'électricité pour le secteur commercial et le secteur industriel** – Prix de l'électricité pour les consommateurs de la catégorie B (c.-à-d. petits consommateurs d'électricité pour le secteur industriel et moyennes entreprises) et de la catégorie A (c.-à-d. grands consommateurs d'électricité pour le secteur industriel raccordés au transport) non assujettis à la GTR. De nombreux consommateurs d'électricité industriels ne paient pas la TVH, car ils reçoivent des crédits d'impôt équivalant aux dépenses de TVH sur l'électricité.
- Il existe également divers programmes qui aident à atténuer les prix de l'électricité pour les petites entreprises et les consommateurs d'électricité commerciaux et industriels. Une liste des programmes d'atténuation des prix de l'électricité se trouve dans le **glossaire** à la fin du présent document.

### *Prix du gaz naturel*

La baisse récente des prix du gaz naturel reflète une baisse du prix du gaz naturel sur le marché mondial ainsi que des droits pipeliniers moins élevés.

Les distributeurs de gaz naturel sont réglementés par la Commission de l'énergie de l'Ontario et ne tirent aucun profit de la vente du produit. Ils distribuent le gaz naturel et sont payés pour construire et entretenir les tuyaux et l'équipement nécessaires à la livraison du gaz naturel.

- Pour en savoir plus sur les tarifs d'électricité offerts aux consommateurs résidentiels et aux petites entreprises, cliquez ici :  
<https://www.oeb.ca/fr/consommateurs/tarifs-du-gaz-naturel>.

### *Crédits pour l'énergie propre*

À mesure que les objectifs en matière d'environnement et de développement durable influencent de plus en plus les décisions des entreprises quant aux endroits où investir et prendre de l'expansion, le gouvernement de l'Ontario tire parti du réseau d'électricité propre de la province en lançant un registre volontaire des crédits pour l'énergie propre (CEP) afin de stimuler la compétitivité et d'attirer des emplois, pour aider à bâtir l'économie de l'Ontario.

Le registre des CEP, administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), fournira aux entreprises un nouvel outil leur permettant d'atteindre leurs objectifs de durabilité et de démontrer que leur électricité provient de sources de production propres.

### **Questions à débattre**

1. Quelles sont les possibilités à court, à moyen et à long terme pour l'Ontario de faire progresser le développement économique grâce à l'électrification et à la transition énergétique? Quelles sont les forces sur lesquelles l'Ontario peut s'appuyer et quels sont les nouveaux domaines qu'il devrait développer?
2. Comment le développement économique et les technologies émergentes recourent-ils la planification énergétique et les objectifs de carboneutralité? Quel rôle les gouvernements, les entités provinciales et les politiques publiques peuvent-ils jouer pour faciliter la croissance économique?
3. Comment l'Ontario peut-il s'assurer que le développement économique est durable et inclusif? Quels sont les rôles les plus appropriés pour les différents intervenants dans la promotion du développement économique durable et inclusif par l'électrification et la transition énergétique?
  - a. Décideurs (p. ex. différents ordres de gouvernement et organismes)
  - b. Secteur privé (p. ex. industrie, finances, capital de risque)
  - c. Société civile (p. ex. milieu universitaire, environnement, faible revenu, travail)
5. Quelles sont les possibilités de développement économique et de réconciliation des Autochtones grâce à l'électrification et à la transition énergétique? Que doit faire la province pour aider à saisir ces occasions? Que doivent faire les autres intervenants pour aider à saisir ces occasions? Quelles sont les possibilités de décarboniser et de favoriser la collaboration intersectorielle dans les secteurs énergivores, comme les mines, les minéraux critiques, l'acier et l'automobile, tout en maintenant un approvisionnement en électricité rentable et à faible teneur en carbone?

**Appel de soumissions ouvert**

6. Comment la province pourrait-elle mieux appuyer les initiatives et les partenariats intersectoriels qui font progresser le développement économique local, y compris les possibilités dans les secteurs et les secteurs suivants?
  - a. Transport
  - b. Bâtiments
  - c. Agriculture
  - d. Déchets (solides ou liquides)
  - e. Industrie à forte intensité d'émissions
  - f. Recherche scientifique et technologique sur les solutions d'énergie propre (p. ex. efficacité énergétique et carburants propres à faible teneur en carbone)
  - g. Technologie numérique et de l'information
  - h. Matériaux avancés
  - i. Autre
7. Y a-t-il des exemples de mesures de soutien efficaces pour des initiatives et des partenariats intersectoriels dans d'autres administrations que l'Ontario devrait envisager?
8. Comment la province pourrait-elle mieux appuyer la participation de l'Ontario aux chaînes d'approvisionnement mondiales en énergie propre?
9. Quels sont les lacunes et les obstacles actuels liés au financement et aux structures de financement à l'appui de l'innovation et du développement économique liés à la transition énergétique?
  - a. Que faut-il pour appuyer l'innovation à court, à moyen et à long terme?
  - b. Y a-t-il des lacunes ou des besoins uniques liés aux collectivités autochtones?

**Appel de soumissions ouvert**

- c. Quels sont les rôles appropriés pour les secteurs public et privé en matière de financement? Quelles devraient être les sources de financement (contribuables, investisseurs)? Quels sont les risques qui devraient être attribués au secteur public? Quels sont les risques qui devraient être attribués au secteur privé?
10. Quels sont les obstacles non financiers actuels et les lacunes de financement à l'appui de l'innovation et du développement économique? Quels devraient être les rôles du gouvernement et des différents intervenants pour combler ces lacunes et éliminer ces obstacles?
11. Les municipalités jouent un rôle crucial dans l'électrification et la transition énergétique, et elles recherchent directement de nombreuses nouvelles possibilités de développement économique. Que peut ou devrait faire la province pour appuyer les municipalités dans ce processus?
12. Y a-t-il des domaines où la province doit mieux coordonner ses efforts avec le gouvernement fédéral ou d'autres provinces en ce qui concerne les possibilités de développement économique? Quelle est la meilleure façon d'y parvenir?
13. Quel est le rôle de l'harmonisation et de la coordination des politiques de transition énergétique entre l'Ontario (et le Canada) et ses principaux partenaires commerciaux pour appuyer le développement économique en Ontario?
14. Comment la structure du secteur de l'énergie et des marchés de l'énergie de l'Ontario pourrait-elle devoir changer pour faciliter l'innovation et le développement économique?

## **Glossaire** *(non exhaustif)*

### **Conditions générales**

**Conservation** : Les économies d'énergie peuvent être réalisées de plusieurs façons : efficacité énergétique; changements de comportement (p. ex. éteindre les lumières lorsqu'on n'est pas dans la pièce); réponse à la demande et gestion de la demande (p.



## Appel de soumissions ouvert

ex. réduire l'utilisation de la climatisation); derrière la production de compteurs; avant la conservation des compteurs (p. ex. réduire les pertes de lignes ou optimiser les niveaux de tension sur le réseau de distribution).

**Gestion de la demande** : Réduire ou déplacer la consommation d'électricité en dehors des périodes de pointe de la demande d'électricité, ou lorsque le réseau est surchargé.

**Exploitant du réseau de distribution (ERD)** : Une entité proposée responsable de la planification et de la coordination des ressources énergétiques distribuées et de leurs services sur le réseau de distribution au moyen de mécanismes de marché comme ceux actuellement utilisés par la SIERE pour le marché de l'Ontario.

**Électrification** : Désigne le processus de remplacement des technologies qui utilisent des carburants fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) par des technologies qui utilisent l'électricité comme source d'énergie.

**Efficacité énergétique** : Utiliser moins d'énergie pour fournir le même service.

**Transition énergétique** : Désigne le passage du secteur mondial de l'énergie des systèmes de production et de consommation d'énergie à base de carburants fossiles, y compris le pétrole, le gaz naturel et le charbon, aux sources d'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne et solaire, les batteries au lithium-ion, etc.

**Facturation nette** : Entente de facturation entre un client et sa société de distribution locale (SDL), dans le cadre de laquelle un client peut installer une production d'énergie renouvelable derrière son compteur pour produire de l'électricité pour son propre usage et compenser la consommation d'électricité du réseau. Le client reçoit des crédits de facture pour l'électricité qu'il produit et qui est envoyée au réseau. Les crédits peuvent être reportés sur les factures sur une période allant jusqu'à 12 mois, après quoi ils expireraient. Les clients peuvent faire une demande auprès de leur SDL pour raccorder la production d'énergie renouvelable et être facturés sur une base de facturation nette.

### Carburants

**Essence** : Mélange d'hydrocarbures raffinés à partir de pétrole (pétrole brut) le plus utilisé dans les véhicules personnels comme les voitures et les camions légers.

**Diesel** : Conçu pour les moteurs à allumage par compression et couramment utilisé dans les camions, les autobus, les locomotives, l'équipement agricole, les génératrices

portatives et de nombreuses autres applications hors route. Il contient une plus grande densité de puissance que l'essence ou les carburants de remplacement.

**Carburant aviation** : Utilisé pour alimenter un aéronef et est produit de meilleure qualité que les carburants utilisés dans des applications moins critiques.

### **Technologies**

**Captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC)** : Comprend le captage du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) à partir de sources ponctuelles importantes, comme la production d'électricité ou les installations industrielles qui utilisent des carburants fossiles ou de la biomasse comme combustible. Le CO<sub>2</sub> peut également être capté directement de l'atmosphère. S'il n'est pas utilisé sur place, le CO<sub>2</sub> capté est comprimé et transporté par pipeline, navire, chemin de fer ou camion pour diverses applications, ou injecté dans des formations géologiques profondes (y compris des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins), qui peuvent piéger le CO<sub>2</sub> pour le stockage permanent.

**Solutions derrière le compteur** : Technologies installées à la charge des clients pour compenser ou gérer la consommation d'énergie, ce qui peut comprendre des technologies de production, de stockage et d'efficacité énergétique, de conservation ou de gestion de la demande.

**Ressources énergétiques distribuées (RED)** : Technologies qui génèrent de l'énergie, stockent de l'énergie ou contrôlent la charge, qui sont directement connectées au réseau de distribution ou situées derrière le compteur d'un client.

### **Programmes d'atténuation des prix de l'électricité (liste non exhaustive)**

**Plan exhaustif relatif à l'électricité** : Par l'entremise du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement finance une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable autres que l'hydroélectricité, de sorte qu'ils ne sont plus payés par les consommateurs d'électricité. En 2023, les consommateurs industriels devraient réaliser des économies d'environ 14 % sur leurs factures, tandis que les consommateurs commerciaux de taille moyenne pourraient réaliser des économies d'environ 17 % sur leurs factures. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.



ELECTRIFICATION AND  
ENERGY TRANSITION PANEL

## Appel de soumissions ouvert

**Protection contre les frais de distribution (PFD) :** Offrir un allègement des frais de distribution aux consommateurs résidentiels admissibles desservis par les SDL dont les coûts de distribution sont les plus élevés et établir des frais de distribution mensuels maximaux, qui sont actuellement de 38,08 \$.

**Programme d'énergie abordable :** Évaluation gratuite de la consommation d'énergie et amélioration des économies d'électricité pour les consommateurs à faible revenu, et trousse d'économie d'électricité pour les autres consommateurs admissibles à un revenu, pour continuer à offrir les avantages de l'ancien Programme des services à domicile et de l'Affordability Fund Trust (AFT) qui ont pris fin. Ce programme est également offert aux collectivités des Premières Nations raccordées au réseau d'électricité de la SIERE.

**Crédit de livraison pour les Premières Nations :** Suppression des frais de livraison directement des factures d'électricité des consommateurs résidentiels des Premières Nations vivant dans les réserves, qui font face à des défis uniques qui ont une incidence sur l'abordabilité de l'électricité.

**Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) :** Réduit les coûts pour les grands consommateurs d'électricité admissibles (c.-à-d. ceux dont la demande de pointe mensuelle dépasse 1 MW et les fabricants de 500 kW à 1 MW) qui réduisent la consommation pendant les périodes de pointe. L'IEEMI offre un avantage au réseau électrique en réduisant la demande de pointe en Ontario, ce qui réduit la nécessité d'une production supplémentaire à long terme.

**Tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel (TPESI) :** Offre de tarifs d'électricité réduits pour les entreprises qui démarrent ou élargissent leurs activités en Ontario. Dans le cadre du programme, la SIERE a attribué 22 contrats à des entreprises énergivores de la province. Le programme n'accepte plus de demandes et tous les contrats signés dans le cadre du programme expirent à la fin de 2024.

**Programme d'aide aux impayés d'énergie (Programme AIE) :** Le programme AIE offre des subventions d'aide financière d'urgence (AFU) aux consommateurs à faible revenu admissibles dont la facture d'électricité ou de gaz naturel est en souffrance et qui pourraient être déconnectés ou qui l'ont déjà été. Le programme AIE est administré par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

**Programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN) :** Offert aux installations industrielles admissibles du Nord de l'Ontario où les participants reçoivent un rabais de deux cents par kilowattheure sur la consommation admissible. En moyenne, les prix de

## Appel de soumissions ouvert

l'électricité dans le secteur industriel peuvent être réduits de plus de 20 % grâce au programme.

**Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) :** Offre des crédits d'impôt sur le revenu par l'entremise de la prestation Trillium de l'Ontario aux familles et aux particuliers à revenu faible ou moyen pour les aider à faire face aux coûts d'énergie plus élevés auxquels ils font face dans le Nord.

**Remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) :** La ROE est une remise sur facturation transparente offerte aux consommateurs résidentiels, agricoles et des petites entreprises. Le pourcentage de la ROE a été ajusté au fil du temps à mesure que les coûts de l'électricité changent pour gérer la trajectoire de la facture résidentielle moyenne.

**Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) :** Offre une réduction de tarif mensuelle directement sur les factures des consommateurs d'électricité à faible revenu admissibles en Ontario.

**Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers :** Dans le cadre de la prestation Trillium de l'Ontario, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers aide les résidents de l'Ontario à revenu faible ou modeste à payer la taxe de vente sur l'énergie et les impôts fonciers, généralement au moyen de versements mensuels. L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre ce programme pour l'Ontario.

**Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE) :** Atténue une partie des coûts élevés de la distribution d'électricité dans les régions rurales ou éloignées de la province en offrant un crédit fixe de 60,50 \$ par mois aux clients de la catégorie R2 d'Hydro One.

**Économisez l'énergie – Efficacité énergétique dans l'industrie :** Lancé au début de 2022 pour aider les participants au transport et à la distribution à lancer de grands projets complexes axés sur l'amélioration des processus.

**Économisez l'énergie – Programme pour les petites entreprises :** Fournit jusqu'à 2 000 \$ en incitatifs pour les améliorations de l'éclairage éconergétique admissibles et jusqu'à 2 500 \$ en incitatifs pour l'équipement non frigorifique admissible, comme les mesures de CVCA et de réfrigération, qui offrent aux petites entreprises plus de possibilités de réduire leurs coûts d'électricité, et aide leurs entreprises à croître et à se remettre des répercussions potentielles de la COVID-19.